



ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES DEMANDEURS D'EMPLOI

VOUS ÊTES INSCRIT·E À FRANCE TRAVAIL (ALLOCATAIRE DU RSA OU NON)
METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ !

L'accompagnement global est un dispositif innovant soutenu par le Fonds Social Européen (FSE+). Localement, il est mis en œuvre par le Conseil départemental (volet Social) et France Travail (volet Emploi) qui mettent en commun leurs moyens et leurs compétences. Le dispositif propose une prise en charge globale de la situation des personnes afin de leur permettre de trouver un emploi dans les meilleures conditions.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les demandeurs d'emploi :

- ◆ allocataires du RSA ou non, à la recherche d'un emploi **et inscrits à France Travail,**
- ◆ ayant besoin d'être soutenus pour lever les freins à l'accès à l'emploi (santé, transport, logement, garde des enfants, etc.),
- ◆ **motivés et volontaires** dans les démarches à entreprendre.

QUI ASSURE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ?

Un binôme chargé uniquement de l'accompagnement global, composé d'un travailleur social du Conseil départemental et d'un conseiller France Travail.

EN QUOI CONSISTE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ?

Il s'agit d'un accompagnement :

- ◆ **individualisé et intensif** (entretiens réguliers pour faire le point sur l'évolution de la situation),
- ◆ limité dans le temps (de 6 mois à 1 an).

La prise en charge démarre à la signature du contrat d'engagement par le demandeur d'emploi et le binôme chargé de l'accompagnement global.

Le contrat fixe le plan d'action et les objectifs à atteindre pour retrouver un emploi (évaluation des compétences, formation professionnelle, santé, transport, etc.).

QUELLES DÉMARCHES FAUT-IL FAIRE POUR EN BÉNÉFICIER ?

En faire la demande auprès :

- ◆ du travailleur social de son secteur dans une Maison départementale des Solidarités - MDS (contact MDS la plus proche : **www.meurthe-et-moselle.fr**),
- ◆ du référent unique pour les allocataires du RSA,
- ◆ de son conseiller France Travail.

Une fiche de prescription, remplie avec le demandeur d'emploi, est ensuite transmise au binôme chargé de l'accompagnement global. Puis une rencontre est organisée entre le demandeur d'emploi et le binôme pour élaborer le contrat d'engagement.

www.francetravail.fr
meurthe-et-moselle.fr/actions/insertion



meurthe-et-moselle.fr

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54



Cofinancé par
l'Union européenne